

## CONCOURS EXTERNE OU CONCOURS EXTERNE SPECIAL (LANGUES ET CULTURES REGIONALES)\*

Vous êtes étudiant ou PE1.	Conditions de titre ou de diplôme** :	Remarques
Vous étiez admissible au CRPE externe 2009.	Vous devez justifier d'une licence ou équivalent.	
Vous ne vous êtes pas présenté au CRPE externe 2009 ou vous n'étiez pas admissible.	<p>Vous devez justifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un Master 1 ou équivalent,</li> <li>• ou d'une inscription en Master 1 à la rentrée 2009. L'inscription en PE1 équivaut à une inscription en master 1***</li> </ul> <p>En cas de réussite au concours, vous devrez justifier de la validation de cette année d'études.</p>	<p>*Sous réserve de remplir les conditions requises, les candidats peuvent s'inscrire, au titre d'une même session au concours externe et au second concours interne.</p> <p>**La condition de titre ou de diplôme exigée s'apprécie à la date de clôture des registres d'inscription.</p> <p>*** On ne connaît pas, à l'heure actuelle, les conditions dans lesquelles les PE1 verront leur année validée comme master 1.</p>
<p>Vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• père ou mère d'au moins trois enfants,</li> <li>• sportif de haut niveau.</li> </ul>	Vous êtes dispensé de diplôme.	
Vous avez été enseignant titulaire.	Vous êtes reconnu justifier de la condition de diplôme.	

## SECOND CONCOURS INTERNE

Vous êtes (ou avez été):	Conditions de titre ou de diplôme :	Conditions de service :	
Elève-professeur du cycle préparatoire au second concours interne.	Vous êtes dispensé de diplôme.	Remplir les conditions d'assiduité.	
Agent titulaire de l'une des trois fonctions publiques.	<p>Vous avez été recruté avant le 30 juillet 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse vous pouvez vous présenter si vous justifiez d'une licence ou équivalent.</li> </ul> <p>Vous êtes mère ou père de trois enfants ou sportif de haut niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous êtes dispensé de diplôme.</li> </ul> <p>Vous avez été enseignant titulaire (Nouvelle Calédonie, Polynésie, Mayotte, ministère autre que l'Education Nationale...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous êtes reconnu justifier de la condition de titre ou de diplôme pour vous inscrire au concours.</li> </ul>	<p>Vous devez avoir accompli trois années de services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les services à temps partiel (50 % et au-delà) sont considérés comme des services à temps plein,</li> <li>- les services discontinus sont considérés comme des services à temps plein dès lors qu'ils représentent au moins 50 % d'un équivalent temps plein,</li> <li>- les services incomplets inférieurs à 50 % ou les services discontinus représentant moins de 50 %, sont comptabilisés forfaitairement pour la moitié d'une année quelle que soit la quotité de temps travaillé.</li> </ul> <p>Les services effectués entre la date de la rentrée scolaire et la date de clôture des registres d'inscription sont comptabilisés forfaitairement pour six mois.</p>	
Agent non titulaire de l'une des trois fonctions publiques.			
Personnel enseignant, d'éducation ou d'information et d'orientation non titulaire, maître d'internat, surveillant d'externat, ou assistant d'éducation dans les établissements d'enseignement publics, ou enseignant des établissements privés sous contrat d'association.			
Enseignant non titulaire dans un établissement scolaire français à l'étranger.			<p>Vous devez avoir accompli trois années de services publics ou de services d'enseignement dans les établissements scolaires français à l'étranger.</p>

## TROISIEME CONCOURS

Vous avez exercé	Conditions de titre ou de diplôme :	Conditions de services :
Plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.	Aucune condition.	La durée des activités professionnelles doit être de cinq ans au moins, appréciée à la date de clôture des registres d'inscription.